

du cabinet est réduite d'autant. Le bureau du premier ministre prend de plus en plus d'autorité et de pouvoir. Je ne puis garantir l'authenticité des histoires qui circulent à Ottawa et qui proviennent de journalistes et de toutes sortes de gens, mais il paraît que la situation est telle que lorsqu'un ministre veut parler au premier ministre, il doit passer par un intermédiaire dans le bureau du premier ministre.

L'hon. M. Drury: Bêtise.

M. Orlikow: Le président du Conseil du Trésor dit que ce sont des bêtises. Néanmoins, ces propos me viennent de gens qui, dans le passé, ont été qualifiés de sources fiables, et ces gens m'assurent qu'il en est bien ainsi. Si nous avançons dans cette voie—et pour l'instant, je ne dis pas que ce soit mauvais—les membres du comité et le grand public ont droit, me semble-t-il, de savoir du premier ministre lui-même en quoi a consisté la réorganisation de son bureau. Quelle a été l'augmentation de l'effectif? Combien de personnes y sont employées et quelles sont leurs fonctions? Comment, si c'est le cas, cela a-t-il affecté la responsabilité de chacun des ministres? S'occupent-ils encore des questions qui relèvent de leur ministère?

Cela nous amène à nous poser d'autres questions. Ainsi, hier, certains députés ont posé des questions au sujet d'un problème important; les installations pour sécher le blé gourd. Doit-on s'adresser au ministre de l'Agriculture dans ce cas-là ou aux bureaux régionaux que, d'après les journaux, le premier ministre aurait établis dans son bureau? Je l'ignore, comme tous les autres députés d'ailleurs, j'imagine. A un moment donné, je ne dis pas aujourd'hui puisque je n'ai pas prévenu d'avance que je soulèverais la question, le gouvernement devrait sûrement nous donner une explication et nous dire au juste comment il comprend les changements qu'il apporte en ce moment à la structure gouvernementale.

Je tiens à préciser, avant de me rasseoir, que je ne m'oppose pas au changement. Je suis de ceux qui croient que la vie sera beaucoup plus complexe, vers la fin des années 60 et au cours des années 70, qu'elle ne l'était au cours des années 30 et 40. Le rôle de l'État dans la vie nationale sera beaucoup plus important qu'autrefois. Nous devons procéder à une réorganisation importante de l'État, mais j'estime qu'on devrait nous expliquer les changements effectués.

M. Marshall: J'aimerais pouvoir revenir un instant sur la question des ministres absents, car c'est la première fois que j'ai l'occasion d'en parler. Le député de Trois-Rivières a parlé de collaboration. Le meilleur moyen de me faire comprendre c'est de dire que les intrigues politiques de cette Chambre m'intéressent davantage que la lutte politique. Je n'ai pas siégé à l'Assemblée législative pendant neuf ans et je n'étais pas dans cette Chambre avant le 12 septembre. J'ai posé une question très urgente au nom de mes commettants. Je l'ai posée par téléphone le 19 août, et j'ai fait un voyage spécial à Ottawa pour obtenir la réponse. Je me suis adressé au ministre des Forêts et du Développement rural, à tous les membres du personnel, à tous les adjoints et à tous les secrétaires particuliers. J'ai placé la question au *Feuilleton* le 16 septembre. Je me suis rendu à ce ministère tous les jours depuis lors, mais je n'ai pas encore obtenu de réponse malgré des promesses quotidiennes. Ils peuvent bien parler de collaboration, mais je n'ai même pas posé la question à la Chambre. J'ai suivi la filière normale et j'ai collaboré.

Les députés d'en face semblent aimer la sincérité, monsieur le président. Je ferai remarquer que j'ai toujours fait preuve d'esprit de coopération, mais je ne parviens pas à obtenir de réponse à une question normale au sujet de ma circonscription. A mon avis, cela dénote un manque de sincérité flagrant de la part du gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je voudrais savoir où figure, dans le budget, le crédit destiné au personnel du premier ministre?

L'hon. M. Drury: Je crois que c'est le crédit 10, dont le détail est donné à la page 383.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce crédit est plutôt pour le personnel administratif du Conseil privé, dont le ministre est le président. Je sais comment le Conseil privé est organisé. Il y a d'abord un fonctionnaire distingué, le greffier du Conseil privé qui s'occupe de tous les décrets, des règlements, etc. Mais ceux qui sont attachés aux services du premier ministre, qui sont assis à tous ces bureaux et qui font partie du personnel du premier ministre? En un mot les employés qui travaillent pour le premier ministre sont-ils compris dans le crédit affecté au personnel du Conseil privé?